

combattre, il ne leur resta que l'extrémité de capituler avec les Prussiens. Dans la Capitulation que firent les Généraux, l'on conditionna pour le Roi & pour les Princes ses fils, l'entière liberté de se retirer où bon leur sembleroit, & que tant les Généraux que le reste des Officiers de l'Armée ne seroient pas obligés de prendre service. A l'égard des troupes, elles se rendirent prisonnières de guerre. Pendant deux jours que l'on fut en négociation, toute l'Armée Saxonne, depuis le Felt Maréchal jusqu'au moindre Tambour, déclara vouloir plutôt se laisser hacher en pièces que de prendre parti dans l'Armée ennemie. Mais le pauvre soldat n'a eu ensuite que cette ressource. Il a été pris, distribué & incorporé en partie dans les diverses Compagnies des Régimens de l'Armée Prussienne. Cette incorporation fut entièrement effectuée en 8 jours, de même qu'une répartition de partie de ces troupes dans les Places de la *Saxe*, de la *Lusace* & du *Brandebourg*. Par cet arrangement, le Général-Major de *Wyllich*, Prussien, commandant pour son Maître à *Dresde*, a eu le Régiment dont le Comte de Bruhl étoit Chef.

Les Généraux qui ont commandé l'Armée qui n'existe plus, ayant voulu mettre leur honneur à couvert de reproche, avoient signé avant que la Capitulation ne fut arrêtée, une Résolution du Conseil de Guerre, dans laquelle ils firent voir « Que quoiqu'ils fussent informés  
» le 13. Octobre de l'approche du Maréchal de  
» Broune, la jonction avec les troupes Impé-  
» riales étoit renduë impossible, d'un côté par  
» l'accident qui avoit retardé la construction du  
» Pont, & de l'autre par la situatioe de l'Armée  
» qui étoit dépourvûë des choses les plus néces-  
» faire»